

**Pour tout renseignement,
contactez l'établissement :**

Collège Martin NADAUD
Avenue René Cassin 23000 GUERET
Tél : 05-55-52-47-19

Conditions d'entrée section :

➤ Pour les 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème}

- Savoir nager 100m 4 nages dans les conditions réglementaires
- Savoir nager 400m nage libre sans arrêt
- Entretien de motivation et examen du dossier scolaire

➤ Pour les 6^{ème}

- Savoir nager 100m dans deux ou trois nages
- Entretien et examen du dossier scolaire



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

Collège Martin Nadaud
Guéret

Section Sportive Scolaire
Natation

En partenariat avec
le Cercle des
Nageurs Guérétois

6^{ème},
5^{ème},
4^{ème}
et 3^{ème}



- 5h supplémentaires à l'emploi du temps hebdomadaire : 2 séances de natation et 1 séance de renforcement musculaire ou de relaxation.
- Accès aux séances club à prix préférentiel

Un encadrement qualifié :

- Des éducateurs sportifs diplômés d'état (BP JEPS AAN & BEES2)
- Un professeur d'EPS du collège référent de la section

- Participation à des compétitions UNSS
- Formation aux rôles de jeune arbitre
- Ouverture sur le haut niveau
- Connaissance de l'activité

- Tu es un nageur.
- Tu veux te perfectionner.
 - Tu es motivé.
 - Tu es prêt à t'entraîner de façon sérieuse et rigoureuse.
- Dépose ta candidature avant le 21/05/2021!!!



Ne pas confondre section sportive natation avec école de natation ou temps de jeu aquatique.



la CREUSE
le Département



Direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Creuse